

DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON

D-2017/452**Attribution d'aide financière en faveur de l'Association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran. Subvention. Adoption. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre général de sa politique d'aides aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, de contribuer à la dynamisation de la vie de quartier, de jouer un rôle d'accueil, de service et d'animation en faveur de la population, de créer du lien social.

L'association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran domiciliée au 8, rue Gambetta à Bordeaux est une Maison de Quartier qui travaille dans le secteur de l'animation sportive et socio culturelle. Forte de près de 5 000 adhérents, elle propose des activités sportives telles que le football, le tennis, le basket-ball, le handball, la randonnée ; des activités culturelles telles que la peinture, les arts plastiques, le théâtre, des cours de langue (anglais, italien, espagnol), d'expression musicale, des jeux de cartes (bridge, tarot) ; des cours d'expression corporelle (danse, jazz). Elle intervient aussi dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires des écoles de son quartier.

Pour certaines de ces activités, l'association utilise des locaux qui sont la propriété de la Ville et sont mis à sa disposition par convention. L'Avant Garde et Jeanne Garde de Bordeaux Caudéran utilise notamment la Chartreuse de Lussy et plus récemment le local attenant anciennement occupé par La Poste, situé 10 avenue de Bel Air.

Les responsables de l'association se sont rapprochés de la Ville pour expliquer leur intention de rénover et de réorganiser l'ancien local de La Poste à la Chartreuse De Lussy pour élargir leurs sections socio culturelles et y développer des activités telles que les arts graphiques, la mosaïque, l'expression musicale, et proposer également des conférences sur divers thèmes. Les travaux porteront donc sur une reprise de l'installation électrique, sur de la maçonnerie, peinture, isolation, et rénovation des menuiseries.

En outre, pour répondre au nombre croissant d'adhérents, il est nécessaire pour l'association s'agissant de l'Espace Rossetti, de procéder au remplacement d'une partie de la climatisation (moteur) et à la mise en place d'un système de vidéo surveillance pour lutter contre les dégradations et les vols.

Enfin, la gestion informatique des données de l'association nécessitant une grande capacité et l'actuel serveur étant saturé et en fin de vie, il est indispensable de prévoir le rachat d'un nouveau serveur plus performant.

Ne disposant pas de la totalité du financement, l'association sollicite la Ville pour une subvention d'équipement, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran	40 004
Mairie de Bordeaux	20 000
TOTAL TTC	60 004

Après un examen attentif, il est apparu opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par cette association et d'octroyer à l'Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran une subvention de 20 000 euros. Ce cofinancement traduit l'engagement mutuel entre la Ville et l'association pris autour d'une offre d'activités associatives de qualité, adaptée aux nouveaux publics bordelais en large augmentation.

Conformément à la loi, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat qui prend en compte les modalités de contrôle de l'emploi de cette subvention d'équipement que vous trouverez en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-joint annexé,
- verser une subvention de 20 000 euros à l'association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran dont le montant sera imputé sur les crédits de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Madame BRÉZILLON.

MME BRÉZILLON

Merci. Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, l'AGJA que nous connaissons tous est une de nos 8 Maisons de quartier. Véritable partenaire de la Ville, elle propose à toutes les tranches d'âge un nombre d'activités sportives, socioculturelles et de loisirs. Elle joue son rôle d'accueil et d'animation du quartier.

Les activités se déroulent sur 13 sites, certaines dans les locaux de l'association, d'autres s'organisent dans les locaux de la Ville mis à disposition par convention.

L'association qui rassemble de plus en plus d'adhérents, 5 400 au dernier recensement, sollicite une subvention d'équipement auprès de la Ville de Bordeaux pour l'aider à cofinancer la rénovation et l'organisation de l'ancienne poste de la Chartreuse de Lussy désormais mise à disposition de l'association, des travaux d'amélioration et de sécurisation de l'espace Rossetti, propriété de l'AGJA et l'achat d'un nouvel outil plus performant de gestion des salaires, de comptabilité et DRH.

Je vous remercie d'autoriser le Maire à verser cette subvention.

M. LE MAIRE

Merci. Pas d'oppositions pour l'AGJA ?

Nous passons aux pique-niques.

MME MIGLIORE

Délibération 453 : « Opération Pique-niques 2017 ».



Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran
Participation financière de la Ville aux travaux de rénovation et d'équipement

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du/...../..... reçue en Préfecture de la Gironde le/...../....., ci-après dénommée " La Ville"

D'une part,

Et :

L'association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran dont le siège est situé 8 rue Gambetta, 33200 Bordeaux, représentée par Monsieur Pierre Henri SCHMIDT, Président dûment mandaté,

ci-après dénommée "l'Association"

D'autre part,

ARTICLE 1 - OBJET

L'association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran souhaite procéder à des travaux de rénovation dans le local anciennement occupé par La Poste à la Chartreuse De Lussy 10, avenue de Bel Air à Bordeaux, ainsi que le remplacement d'un moteur de la climatisation et l'installation de caméras à l'espace Philippe Rossetti 232, avenue du Marechal de Lattre de Tassigny à Bordeaux, et enfin le changement du serveur informatique de l'association. Le montant total des travaux est de 60 004 euros TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 20 000 euros.

Il est précisé que l'Association est le maître d'ouvrage des travaux et qu'en aucun cas la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne pourrait être engagée en cas de litige.

ARTICLE 2 - UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux figurant à l'article 1.

En cas de non respect de ces dispositions, la subvention d'équipement ne pourrait être engagée en cas de litige.

ARTICLE 3 - VERSEMENT DES FONDS

Le versement de la subvention de 20 000 euros se fera à la signature de cette convention et sur présentation des factures justificatives, visées et certifiées acquittées par Monsieur le Président de l'Association.

ARTICLE 4 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile:

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex,
- pour l'Association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran, au 8 rue Gambetta à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le/...../.....

En deux exemplaires.

Pour l'Association Avant Garde Jeanne d'Arc
Le Président,
Pierre Henri SCHMIDT

Pour la Ville de Bordeaux
Pour le Maire,
Anne BREZILLON
Adjoint au Maire

D-2017/453
Opération Pique-niques 2017. Subvention. Décision.
Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Pique-niques de Quartiers de l'année 2017, se sont déroulés le vendredi 8 septembre.

Cette manifestation conviviale a mobilisé plus de 9 000 participants. Ce sont 72 pique-niques qui ont été organisés sur les 8 quartiers de Bordeaux. Comme chaque année, la Ville de Bordeaux met à disposition du matériel (tables, chaises, barrières, podiums...) afin de contribuer au bon déroulement de l'évènement.

Certaines associations souhaitent, en complément, mettre en place une animation toute particulière pour accompagner ce moment de partage, avec notamment les nouveaux arrivants bordelais et développer ainsi le lien au sein du quartier.

La réalisation de cette opération a entraîné des frais qui dépassent quelquefois les possibilités financières des organisateurs. Aussi conviendrait-il de les accompagner financièrement.

Le montant total de cette aide financière s'élève à 1 700 euros et sera affectée selon le tableau ci-joint.

Associations	Montants 2017 (en euros)
ASSOCIATION BORDEAUX-TANESSE	500
PEP'S BAND	800
ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS DE BORDEAUX – Centre d'Animation Saint-Michel	400
Total	1 700

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2017.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Madame BRÉZILLON.

MME BRÉZILLON

Chaque année, la Ville de Bordeaux organise des grands pique-niques du quartier et met un matériel important à la disposition des associations organisatrices. Je tiens vraiment à remercier nos services qui sont très attentifs aux sollicitations de chacune. Chaque convive partage son panier avec ses voisins, ce qui crée des liens entre les habitants d'une même rue et d'un même quartier.

M. LE MAIRE

Bon, vous n'allez pas nous décrire le principe du pique-nique.

MME BRÉZILLON

Trois associations ont souhaité rendre le moment plus convivial et sollicitent une aide de la Ville.

M. LE MAIRE

Bien. Que nous allons lui accorder.

Qui est contre ? Personne. Pas d'abstentions non plus ?

MME MIGLIORE

Délégation de Monsieur Fabien ROBERT, délibération 454 : « Paysages Bordeaux 2017. Attribution d'une subvention à l'association Festival des Arts de Bordeaux. Participation de la Ville aux frais engagés par Bordeaux Métropole. Autorisation. »